

Annonce concernant JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF et EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF (les « Compartiments »)

Exemption de commission

A compter du 1er juin 2023, la Société de gestion a accordé une exemption de commission de 0,15% par an sur le total expense ratio (« TER ») de toutes les classes d'actions des Compartiments pour une période de 12 mois. A partir du 1er juin 2024, le TER sera ramené à 0,19% maximum par an.

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Compartiment	TER précédent (%)	Nouveau TER (%)
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF	Jusqu'à 0,19 p.a.	Jusqu'à 0.04 p.a.
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF	Jusqu'à 0,19 p.a.	Jusqu'à 0.04 p.a.

Ce changement n'affectera pas la manière dont le Compartiment est géré et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICI pertinents à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

Veuillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.

LV-JPM54220 | FR | 06/23